CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E58723** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2027**

ÉDITÉ LE 07/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2005

Raison sociale : CILC SUD OUEST

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/10/2024

Capital : 7 632

11 RUE DE CHALEMBERT
86130 JAUNAY-MARIGNY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC POITIERS 2018B00242

Siret : 484 511 712 00032

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 5415802

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010699851604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010699851604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 05 49 62 78 47 **Fax :** 05 49 62 35 84

Portable :

Responsabilité légale :
EURL LA CHARPENTERIE (507 673 507) / SIMONNEAU JEAN-NOËL
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : v-savigny@cilc.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 217 682 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	10	14/10/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/10/2026 10:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.